

Note d'EDORA sur les enveloppes de certificats verts 2025-2026

Avril 2026

Contact : Marion Bouchat, Conseillère – mbouchat@edora.be, 0488/30.31.63

À propos d'Edora

EDORA est la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Nous regroupons l'ensemble des acteurs économiques développant des produits et services innovants tournés vers la transition énergétique, l'intégration des renouvelables et la gestion durable de l'énergie dans les bâtiments.

Nos interventions visent à soutenir un développement renouvelable ambitieux, équilibré, intégré et de qualité, ainsi que la poursuite d'un triple optimum – socioéconomique, énergétique et environnemental – afin que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et à la prospérité économique.

Position

EDORA adresse cette note au cabinet de l'énergie afin d'attirer son attention sur la situation des enveloppes de certificats verts (CV) et de demander une mise en adéquation de la taille des enveloppes avec les objectifs gouvernementaux, à commencer par la prise d'une mesure urgente visant à renflouer l'enveloppe 2026 en réallouant les CV non utilisés de l'enveloppe 2025.

Le premier constat est une inadéquation entre le nombre de CV et les objectifs régionaux par filière à l'horizon 2030.

Les enveloppes prévues sont les suivantes :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Photovoltaïque	108.835	24.000	19.400	15.200	4.150	0	0
Eolien	390.000	75.700	69.400	64.100	13.650	0	0
Hydraulique	7.200	2.500	2.400	2.300	550	0	0
Géothermie	0	80.000	0	0	0	0	0
Biomasse	275.685	67.500	65.000	62.500	15.000	0	0
Biogaz	185.430	43.750	43.750	43.750	10.938	0	0
Biogaz sans intrant externe		26.250	26.250	26.250	6.562	0	0
Cogénération fossile	3.750	0	0	0	0	0	0
TOTAL	970.900	319.700	226.200	214.100	50.850	0	0

Tableau 1 - Enveloppes CV à l'horizon 2028 – source : AGW de mai 2024

L'enveloppe 2026 de la filière photovoltaïque correspond à 19 400 CV. À titre d'exemple, pour les catégories proposées lors de la consultation CPMA des valeurs de référence 2026, ce volume de CV permettrait de soutenir environ 47 MW de projet en moyenne¹. Étant donné qu'il faudrait installer 590 MW chaque année à partir de 2026 jusque 2030 pour atteindre l'objectif de 5100 GWh/an de production photovoltaïque à l'horizon 2030, on comprend que le volume des enveloppes n'est pas en adéquation avec les objectifs régionaux.

Il en va de même pour l'éolien, dont le volume de 69 400 CV en 2026 permettrait de soutenir environ 100 MW. Ce qui est la moitié de ce qu'il faudrait installer comme puissance éolienne chaque année jusque 2030 pour atteindre l'objectif de 6200 GWh/an de production du PACE2030.

Concernant les filières biomasse et biogaz, le plafond de 2,5 CV/MWh empêche d'assurer une rentabilité suffisante aux porteurs de projets. Le nombre d'installations extrêmement faible reflète ce constat. Si ce plafond est maintenu, il faudrait compter environ 1 CV/MWh de biométhane produit, sachant qu'il manque environ 2 600 000 MWh de biométhane d'ici à 2030, soit 520 000 par an dès 2026, cela représente autant de CV. Cette trajectoire étant ambitieuse, et indépendamment du coût, il faut s'assurer que la filière soit mieux armée pour faire face à un tel afflux de projets, qui créeront inévitablement une tension supplémentaire sur le marché de l'intrant. La filière biogaz nécessitera donc une planification à plus long terme pour assurer un développement ambitieux mais maîtrisé.

Il en ressort qu'il faudrait, pour l'année 2026, plus de 300 000 CV supplémentaires, sans compter les filières biomasse et biogaz, pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Une adaptation similaire (sous réserve de la prise en compte de coûts 2026 des filières) devrait également être mise en œuvre pour 2027.

Le deuxième constat est que tous les CV de l'enveloppe 2025 n'ont pas été réservés (voir Tableau 2).

Cela peut s'expliquer par deux raisons principales :

- Tout d'abord, par un manque d'octroi de permis, notamment pour des projets PV au sol. Le secteur attend fortement la note d'orientation afin d'y voir plus clair dans le développement de grands projets PV au sol.
- Ensuite, plusieurs membres d'EDORA ont été confrontés à un refus de leur demande de réservation de CV pour ne pas respecter le critère de l'administration du caractère « sérieux et plausible » de la demande, lorsque que le délai de mise en service est plus long que 2 ans.

¹ EDORA tient à la disposition du cabinet ses fichiers de calcul.

EDORA s'interroge sur la détermination de cette durée de 2 ans, qui ne figure pas dans l'AGW PEV.

Si le délai de mise en service était habituellement inférieur à 2 ans auparavant, la raison pour laquelle plusieurs projets se voient imposer un délai plus long est liée aux délais de raccordement qui n'ont fait que s'accroître ces dernières années. Selon EDORA, l'offre de contrat du GRD stipulant le délai de raccordement devrait être considéré comme une cause externe et pouvoir être prise en compte comme telle par l'administration et ne devrait dès lors pas constituer une source de refus de réservation de CV.

Précédent état - Enveloppe annuelle 2025 (Etat à la clôture)

Filière	Nombre initial de CV		Nombre de dossiers réservés	Nombre de CV réservés	Solde CV restant
			Enveloppe		
Photovoltaïque	24.000	F	18	9.637	
		IF	18	7.395	
		ST			
Eolienne	75.700	F	3	8.066	
		IF	9	93.966	
		ST			
Hydroélectricité	2.500	F	2	1.440	
		IF	1	148	
		ST			
Biogaz / Injection biométhane	43.750	F	1	17.200	
		IF	1	60.305	
		ST			
Biomasse	67.500	F	0	0	
		IF	0	0	
		ST			
Biogaz sans intrant externe	26.250	F	4	1.860	
		IF	1	440	
		ST			
Géothermie	80.000	F	0	0	
		IF			
		ST			
Total	319.700		58	200.457	119.243

Tableau 2 - Enveloppe annuelle 2025 – source : [site du SPW](#) (F : filière, IF : interfilière)

Dès lors, EDORA demande au cabinet de :

- Renflouer en urgence l'enveloppe 2026 en réallouant les 119 243 CV non utilisés de l'enveloppe 2025.
- Afin que la situation de non-allocation d'une partie des CV ne se répète pas en 2026, il faudrait en parallèle pouvoir tenir compte des délais de raccordement dans les critères de détermination du caractère « sérieux et plausible » de l'administration.
- Complémentairement à ce renflouement urgent en réallouant les CV non utilisés, lancer au plus vite une mise en adéquation de la taille des enveloppes CV avec les objectifs gouvernementaux.